

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20150105\_06

### Séance du 5 janvier 2015

**Nombre de  
conseillers municipaux**

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 13

**Date de la convocation :**

27 décembre 2014

**Date d'affichage :**

12 janvier 2015

L'an deux mil quinze, le cinq janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Claude PAGET, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Nicolas GRIFFOND (procuration donnée à Claudine QUATREPOINT), Jérôme BORNE, Jean-Marie GIROD.

Mme Nelly GIROD a été désignée comme secrétaire de séance.

**Objet : Electrification : raccordement du GAEC des Gentianes**

M. le Maire fait part des deux devis du SIDEC concernant l'électrification du bâtiment du GAEC des Gentianes à Froidefontaine, sachant que le SIDEC prend à sa charge 60 % du coût :

- Raccordement en aérien : 10 900 € HT dont 4 360 € HT de reste à charge
- Raccordement en souterrain : 19 500 € HT dont 7 800 € HT de reste à charge

Le conseil municipal accepte le projet de raccordement électrique aérien du GAEC des Gentianes par le SIDEC, sachant que la Commune réalise en l'espèce une opération pour compte de tiers. Le montant restant à charge avancé par la Commune sera entièrement remboursé par le GAEC des Gentianes.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE